

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 juillet 2005
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 25 juillet 2005, adressée au Président
du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste**

J'ai l'honneur de me référer à la lettre de mon prédécesseur en date du 23 février 2004 (S/2004/157), par laquelle était transmis au Conseil de sécurité le quatrième rapport présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Après avoir attentivement examiné ce rapport avec le concours de ses experts, le Comité a écrit au Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui faire part de ses observations préliminaires et inviter son pays à lui présenter une réponse, sous la forme d'un cinquième rapport, d'ici au 9 septembre 2005.

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

La Présidente du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Ellen Margrethe Løj

